

Le réseau d'espaces naturels préservés par le Conservatoire au 1^{er} janvier 2018

et quelques-uns des papillons qu'ils abritent.

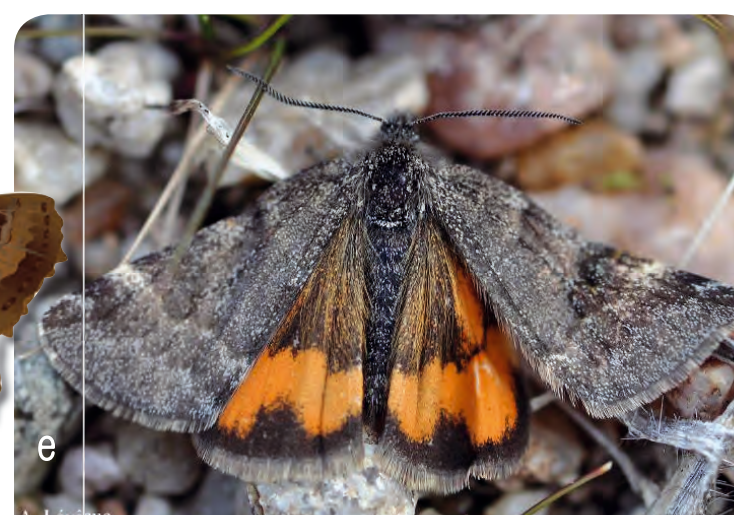
Le Conservatoire
départemental préserve
une trentaine de sites
supplémentaires sur
plus de 300 hectares.



Pus de 27 000 observations de papillons sur les sites Cen.
Pour 1 041 espèces recensées (sur 2 416 espèces connues en région) :
136 espèces sur les 428 espèces de papillons jugées patrimoniales à l'échelle régionale
(soit 32 %) sont présentes sur le réseau de sites préservés par le Conservatoire.
7 sont protégées à l'échelle nationale et 136 figurent sur la liste rouge régionale
(4 espèces « CR » en danger critique d'extinction, 6 en « CR* » présumées disparues en région,
28 espèces « EN » en danger, 62 espèces « VU » vulnérables, 36 espèces « NT » quasi menacées).

- a. Piéride de la biscutelle (CR) : 2 sites (Pelouses de Bertignolles et Prairies du Fouzon) ;
b. Écaille chinée : 26 sites ;
c. Cuivré des marais (VU, protégé en France et en Europe) : 20 sites (prairies humides) ;
d. Bacchante (EN, protégée en France et en Europe) : 4 sites (zones boisées ; Chaumes de la
Périssée et du Verniller et Pelouses de Bléré, Étang Massé) ;
e. Brépine ligérienne (VU) : 7 sites (bords de Loire et du Cher) ;
f. Damier de la succise (VU) : 8 sites (marais, tourbières, prairies humides) ;
g. Demi-deuil : 75 sites ;
h. Sylvaine : 41 sites ;
i. Azuré du serpolet (VU, protégé en France et en Europe) : 12 sites (pelouses sèches dont Bois
des Roches, Chaumes du Verniller et du Patouillet, Éperon Murat, Puits du Chinois, Pelouses
de Bléré...) ;
j. Sphinx de l'épilobe (NT, protégé en France et en Europe) : 6 sites.

Les plus observés : le Myrtil (92 sites), l'Amarylles (75 sites), le Paon du Jour (75 sites)...



Sites et ensembles de sites en maîtrise foncière ou d'usage (niveau 1)

Eure-et-Loir : 19 sites - 190,2 hectares

- 1- La Vallée des Cailles : Boncourt
- 2- La Côte de Montreuil : Montreuil
- 3- L'Étang de la Benette : Senonches, La Puisaye
- 4- L'Étang de l'Isle : Senonches
- 5- La Vallée Biquet (2 sites) : Manou, Fontaine-Simon
- 6- Les Grands Marais : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Oinville/Auneau, Roinville/Auneau
- 7- Le Gas de Pendou : Cormainville
- 8- Moronville : Courbehaye, Cormainville
- 9- La Vallée de l'Aigre (3 sites) : La Ferté-Villeneuve, Charray, Le Mée
- 10- Les Marais : Donnemais-Saint-Mamès
- 11- La Pelouse de Bonville : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- 12- La Michellerie : Prasville
- 13- Les Côtes de Boncourt : Oulins
- 14- La Butte Montmarthe : Tillay-le-Pèneau
- 15- Les Robichonneries : Manou
- 16- La Prairie et les mares des Mousseuses : La Ferté-Vidame

Loiret : 28 sites - 1 152 hectares

- 20- Les Rives de Beaugency : Beaugency, Saint-Laurent-Nouan
- 21- Le Val de Sully (10 sites) : Saint-Martin-d'Abbat, Guilly, Germigny-des-Prés, Saint-Benoît/Loire, Saint-Père/Loire, Ouzouer/Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Dampierre-en-Burly, Lion-en-Sullias, Saint-Gondon
- 22- Les Grands Buissons : Saint-Brissons/Loire, Saint-Firmin-sur-Loire
- 23- Val de Loire de Beaulieu à Briare (6 sites) : Beaulieu/Loire, Châtillon/Loire, Bonny/Loire, Briare, Saint-Firmin/Loire
- 24- La Sablière de Cercenceaux : Dordives
- 25- Les Glénoux : Barcon
- 26- La Marnière Saint Nicolas : Château-Renard
- 27- Le Marais de Mignerette : Mignerette
- 28- Le Marais de Marsin : Montcresson
- 29- La Pelouse des Lorrains : Montbouy
- 30- Les Mares de Sologne : Laillé-en-Val
- 31- Les Prairies humides de la Cléry : Saint-Loup-de-Gonois
- 32- Les Prairies humides de l'Ouanne : Saint-Germain-des-Prés, Gy-les-Nonains, Conflans-sur-Loing, Amilly, Château-Renard
- 33- La Vallée des Ardouzes : Dordives

Cher : 26 sites - 735,9 hectares

- 40- Les Luneaux : Sancerre
- 41- La Loire des Îles (3 sites) : Ménétréol/Sancerre, Couargues, Herry
- 42- La Mare des Brûlées : Jussy-le-Chaudrier
- 43- Les Chaumes de la Périssée : Dun/Auron
- 44- Les Pelouses calcicoles du Val de Cher (3 sites) : Lunery, Lapan
- 45- Les Chaumes du Vernier : La Chapelle-Saint-Ursin
- 46- Les Éthouars : Berry-Bouy, Marmagne
- 47- Les Terres de l'Orme : Allouis
- 48- Les Prairies de Guizon : Saint-Laurent
- 49- L'Île Marie : Vierzon
- 50- Le Val des Ocrières (3 sites) : Saint-Georges/La-Prée
- 51- Les Prairies de Beauvoir : Villecelin
- 52- Le Pont : Farges-Allichamps
- 53- La Tourbière des Landes : Ménétréol/Sauldre
- 54- L'Oupillière : Foëcy, Vignoux/Barangeon
- 55- Le Marais de Chavannes : Chavannes
- 56- Le Bec d'Allier : Cuffy
- 57- Les Sablons de Courvaux : Courvaux
- 58- Le Moulin des Fougères : Sidralles
- 59- La Pelouse de Grand Vau : Massay

Indre : 15 sites - 353,7 hectares

- 80- La Carrière Chéret : Ambrault
- 81- Le Val de l'Indre castelroussin (2 sites) : Déols, Châteauroux
- 82- La Prairie de Vaux : Niherne
- 83- Les Caves (2 sites) : Palluau/Indre, Le Tranger
- 84- Les Brandes de Bellebouche : Mézières-en-Brenne
- 85- Les Communaux : Rosnay
- 86- Le Bois des Roches : Pouilly-Saint-Pierre
- 87- Les Pelouses du Bois du Roi : Les Bordes, Issoudun
- 88- La Plaine aux Outardes (2 sites) : Chabris, La Chapelle-Montmartin
- 89- L'Étang Ex-Chèvres : Migné
- 90- L'Étang Massé : Rosnay
- 91- La Carrière de la Roche du Ris : Baraise
- 92- La Pelouse et le marais de Roussy : Saint-Georges/Arnon

Indre-et-Loire : 24 sites - 950,1 hectares

- 100- Les Pelouses de Bertignolles : Savigny-en-Véron, Avoine
- 101- Le Bocage du Véron : Saint-Germain-sur-Vienne
- 102- Le Val de Langeais (7 sites) : Cinq-Mars-la-Pile, Langeais, La Chapelle-aux-Naux, Bréhémont, Saint-Patrice, Saint-Michel/Loire
- 103- Le Val de Montlouis (4 sites) : Amboise, Lussault/Loire, Montlouis/Loire, Noizay, Vernou/Brenne, Vouvray
- 104- Les Puits du Chinois (5 sites) : Chinon, Beaumont-en-Véron
- 105- Les Prairies de Choisselle : La Membrolle/Choisselle
- 106- Les Pelouses de Bléré : Bléré
- 107- L'Éperon Murat : Ferrière-Larçon
- 108- Les Caves de Puits Gibert : Beaulieu-lès-Loches
- 109- La Butte de la Raguennerie : Saint-Paterne-Racan
- 110- La Prairie de la Bouchère : Veigné

Loir-et-Cher : 12 sites - 355,1 hectares

- 120- L'Île de la Folie : Chaumont/Loire, Rilly/Loire
- 121- Les Prairies du Fouzon (4 sites) : Couffy, Seigy, Meusnes, Châtillon/Cher, Noyers/Cher, Selles/Cher
- 122- Les Prés de Saint-Loup : Saint-Loup/Cher, 123- L'Étang de Beaumont : Neung/Beuvron, Montreux-en-Sologne, La Marolle-en-Sologne
- 124- Les Bosquets de Séris : Séris
- 125- Les Prés de la Limite : Saint-Georges/Cher, Francueil
- 126- Les Caves du coteau de Fréteval : Fréteval
- 127- Les Pelouses, landes et mares des Troues : Méhers

En rouge : renouvellement ou extension en 2017
En violet : nouveau site 2017

Niveau 1 : sites en maîtrise foncière et d'usage (voir carte).

Niveau 2 : sites d'animation territoriale - 16 sites Natura 2000, 2 RNN, 3 RNR, ENS (voir carte).

Niveau 3 (230 hectares) : sites en assistances à maîtrise d'ouvrage - gestion dans le cadre d'un marché, terrains militaires, sites appartenant à des entreprises, conseils... Les sites de ce niveau ne sont pas représentés sur la carte.